

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24151</p>
---	--	---

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUILN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Cession d'un terrain situé sur l'ancien champ de foire

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

La commune est propriétaire d'un terrain situé sur l'ancien champ de foire cadastré AS426 d'une superficie de 1936 m².

À la suite des travaux du lac de la Chaize, un droit de passage avait été accordé le 01/02/2024 à la société AFC PRO propriétaire des parcelles AS 428 et 430, pour qu'ils puissent accéder à leurs terrains.

La société AFC PRO est aujourd'hui intéressée pour acquérir cette parcelle.

Conditions de vente :

- Prix de 10 000 €
- Pas de bornage à prévoir
- Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Vu l'avis de France Domaine en date du 29/05/2024 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** la parcelle cadastrée AS426 à la SCI AFC IMMO 79 ou toute autre entité pouvant s'y substituer au prix de DIX MILLE EUROS (10 000 €).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

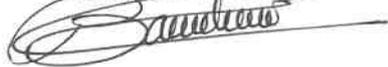
Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_151-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

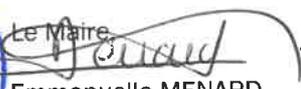
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_151-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024